

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 13

Date de Convocation : 26/03/2009

Séance du 31 mars 2009

L'an deux mil neuf le trente et un du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents tous les élus en exercice : Messieurs SABIN Patrick, DOURTHE Gérard, DROUHAULT Robert, EDALITI Nathalie, LABEYRIE Robert, CHIVALEY Christophe, CLAUDE René, RABY André, Mesdames Mme CAZET Stéphanie, DEDIEU Emmanuelle, KHAKHOULIA Françoise, Mme MOREIRA Virginie, RENARD Sylvie.

Absents et excusés : M GARCIA Sylvain excusé; LALANNE Jean Michel excusé.

Procuration : . LALANNE Jean Michel, a donné procuration à M. CLAUDE René,

. M GARCIA Sylvain a donné procuration à M LABEYRIE Robert.

Madame Mme CAZET Stéphanie a été élu Secrétaire de séance.

Le Maire a donné lecture du compte rendu de la séance précédente du 16 février 2009. Il n'est pas approuvé à l'unanimité.

Mme KHAKHOULIA refuse de signer car son commentaire au sujet du repas des bénévoles n'apparaît pas. M. Claude et M. Durthe ne signent pas non plus par solidarité.

Monsieur le Président a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

Il souhaite qu'à l'ordre de jour soit rajouté le point suivant :

Création d'un emploi agent technique en CAE.

M. CLAUDE demande si la commission a été réunie. M. Le maire répond que non et précise que l'annonce est parue depuis 1 mois et qu'il n'a eu qu'une seule réponse.

Le point est rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

- 1. Adoption des comptes de gestion du receveur**
- 2. Adoption des comptes Administratifs 2008**
- 3. Adoption des taux d'imposition 2009**
- 4. Transfert d'emprunt**
- 5. Amortissement de la subvention des primo-accédants**
- 6. Adoption des budgets primitifs 2009**
- 7. Création d'un nouveau poste en CAE TEMPETE**

QUESTIONS DIVERSES:

2009-0301 Adoption des Comptes de gestion du Receveur

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisées par le receveur en poste à SABRES :

Monsieur GILLES du 01/01/2008 au 28/02/2008 ;

Monsieur KAHN du 01/03/2008 au 31/12/2008,

et que les comptes de gestion établis par ces derniers sont conformes aux comptes administratifs de la commune ;

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} Juin comme la loi lui en fait obligation ;

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du receveur,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, M. Patrick SABIN, Maire et président de la commission communale des finances ;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention

ADOPTE les Comptes de Gestion du receveur pour l'exercice 2008 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

2009-0301 Adoption des comptes administratifs 2008

M. Labeyrie distribue le tableau ci-dessous et informe son désaccord quant à la gestion du budget de l'année 2008, considérant que la nouvelle municipalité a augmenté les charges réelles de fonctionnement de plus de 10%.

M Sabin n'est pas d'accord sur les chiffres avancés par M. Labeyrie, il lui propose d'en débattre avec le percepteur.

Après être sorti pour le vote des comptes administratifs, M sabin fait remarquer à M.Labeyrie qu' il a oublié d'enlever la somme de 99 045 € qui correspond à une opération d'ordre et n'est donc pas une charge réelle de fonctionnement. Les charges réelles de fonctionnement sont donc de 68 0417 € soit une augmentation de moins de 1 % par rapport à 2007. MR SABIN explique que sans une dépense supplémentaire de plus de 17 000 € pour l'EDF et 4 000 € pour les combustibles, les charges réelles auraient été inférieures à 2007.

	<u>Réel 2007</u>	<u>Réel 2008</u>	<u>Variation 2007/2008</u>	
Dépenses				
011 Charges à caractère général	248 698,05	259 915,89		
012 Charges de Personnel	280 277,34	278 317,48		
042 Opérations d'ordre entre section	31 098,38	99 045,32		
65 Autres charges de gestion courante	110 187,83	108 191,82		
66 Charges financières	2 728,32	1 510,53		
67 Charges exceptionnelles	1 969,33	968,22		
Total Dépenses :	674 959,25	747 949,26	72 990,01	10,81%
Recettes				
013 Atténuation de charges	30 695,44	24 519,33		
042 Opérations d'ordre entre section	21 098,38	6 617,55		
70 Produits des services	50 238,42	45 821,00		
73 Impôts et taxes	364 660,91	374 456,44		
74 Dotations et participations	236 840,80	228 534,47		
75 Autres produits de gestion courante	5 744,87	2 717,53		
76 Produits financiers	18,22	0,00		
77 Produits exceptionnels	10 326,14	97 157,65	Dont 91700€ vente Jeanmaire	
Total Recettes :	719 623,18	779 823,97	60 200,79	8,37%
RESULTAT ANNUEL	44 663,93	31 874,71		-28,63%

Madame la première Adjointe expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice ;

APRES AVIS de la Commission des finances et du bureau municipal;

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence Madame RENARD Sylvie, Adjointe, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte les Comptes administratifs de l'exercice 2008 arrêtés comme suit :

CA de la COMMUNE :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7 DROUHAULT Robert EDALITI Nathalie RABY André CAZET Stéphanie DEDIEU Emmanuelle MOREIRA Virginie RENARD Sylvie	7 DOURTHE Gérard LABEYRIE Robert x2 CHIVALEY Christophe CLAUDE René x2 KHAKHOULIA Françoise	0

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
BUDGET De La COMMUNE		
Dépenses	64 012.71 €	779 462.13 €
Recettes	175 222.56 €	1 218 509.45 €
EXCEDENT/DEFICIT	Excédent 111 209.85 €	Excédent 439 047.32 €

CA du SERVICE d'EAU POTABLE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
BUDGET Du SERVICE d'EAU POTABLE		
Dépenses	19 624.11 €	27 078.34 €
Recettes	392367.99 €	40 008.43 €
EXCEDENT/DEFICIT	Excédent 372 743.88 €	Excédent 12 930.09 €

CA de la ZONE ARTISANALE du MOULIN de HAUT

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	3 CLAUDE René x2 KHAKHOULIA Françoise	0

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
BUDGET De LA ZONE ARTISANALE Du MOULIN De HAUT		
Dépenses	189 495.42 €	16 852.01 €
Recettes	16 852.01 €	16 852.20 €
EXCEDENT/DEFICIT	Déficit 172 643.41 €	Excédent 0.19 €

CA du CCAS d'ESOURCE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	0	0

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
BUDGET Du CCAS d'ESOURCE		
Dépenses	0.00 €	14 482.16 €
Recettes	176.08 €	14 543.95 €
EXCEDENT/DEFICIT	Excédent 176.08 €	Excédent 61.79 €

CA du LOTISSEMENT CAPCOS

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	2 CLAUDE René x2

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
BUDGET Du LOTISSEMENT CAP COS		
Dépenses	0.00 €	248 235.77 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
EXCEDENT/DEFICIT	0.00 €	Déficit 248 235.77 €

Les comptes administratifs et Comptes de gestion Commune, CCAS, Eau, Zone Artisanale et lotissement Capcos sont adoptés car aucune majorité ne s'est dégagée contre.

2009-0302 Adoption des taux d'imposition 2009

Après avis de la commission des finances en date du **13 et 20 mars 2009**,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Patrick SABIN,
Compte tenu que l'état a déjà augmenté la taxe d'habitation de **2.5%**, la taxe foncière de **2.5%** et la taxe professionnelle de **1.9%**,
Après en avoir délibéré, **Le conseil municipal**

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit, en décidant :

- de ne pas appliquer de variation des taux;

les taux resteront constants pour l'exercice 2009 ;

	Taux année n - 1	Taux année 2009	Bases 2009	Produit Fiscal
FNB	33.53	33.53128 90043 220
FB	13.53	13.53551 80074 659
TH	9.21	9.21496 60045 737
TP	7.15	7.15	..2 978 000	...212 053

2009-0303 Transfert d'emprunt

Patrick SABIN, Maire, explique que l'emprunt contracté de 260000€ au niveau du budget de l'eau sert à payer de l'assainissement, c'est-à-dire du fonctionnement. Or le budget de l'eau ne concerne que l'eau.

Ce n'est donc pas de la compétence du budget de l'eau.

De plus, pour l'assainissement, le SYDEC est maître d'œuvre, la commune n'a aucune compétence.

Il est préconisé de transférer cet emprunt vers le budget principal.

Après avoir entendu le rapport du maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide, du fait d'investissement non réalisé de transférer l'emprunt N° 20700130 de la Caisse d'épargne du budget l'eau vers le budget principal de la commune.

Rappel : emprunt de 260 000€ au taux fixe de 4.32%- Echéance annuelle le 25/06

2009-0304 Amortissement de la subvention des primo-accédants

Après avoir entendu le rapport du maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide d'amortir sur une année, dès l'année de versement, le montant versé de la subvention pour les primo-accédants.

2009-0305 Adoption des budgets primitifs 2009

APRES AVIS de la Commission des finances en date du 13 et 20 mars 2009
AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, M. Patrick SABIN, Maire et président de la commission communale des finances ;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2009 arrêtés comme suit :

COMMUNE :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8 DROUHAULT Robert EDALITI Nathalie RABY André CAZET Stéphanie DEDIEU Emmanuelle MOREIRA Virginie RENARD Sylvie SABIN Patrick	7 DOURTHE Gérard LABEYRIE Robert x2 CHIVALEY Christophe CLAUDE René x2 KHAKHOULIA Françoise	0

<i>Mouvements Réels</i>	DEPENSES	RECETTES
BUDGET de la COMMUNE		
Investissement	421 730 €	421 730 €
Fonctionnement	1 232 296 €	1 232 296 €
TOTAL	1 654 026 €	1 654 026 €

SERVICE d'EAU POTABLE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

<i>Mouvements Réels</i>	DEPENSES	RECETTES
BUDGET du SERVICE d'EAU POTABLE		
Investissement	287 410 €	383 954 €
Fonctionnement	19 711 €	31 565 €
TOTAL	307 121 €	307 121 €

ZONE ARTISANALE du MOULIN de HAUT

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

<i>Mouvements Réels</i>	Investissement	Fonctionnement
BUDGET de la ZONE ARTISANALE du MOULIN De HAUT		
Investissement	447 652 €	447 652 €
Fonctionnement	346 440 €	346 440 €

TOTAL	794 092 €	794 092 €
-------	------------------	------------------

CCAS d'ESCOURCE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	0	0

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
<i>BUDGET Du CCAS d'ESCOURCE</i>		
Investissement	0 €	0 €
Fonctionnement	15 061 €	15 061 €
TOTAL	15 061 €	15 061 €

LOTISSEMENT CAPCOS

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
<i>BUDGET Du LOTISSEMENT CAPCOS</i>		
925 241 €	925 241 €	925 241 €
1 659 619 €	1 659 619 €	1 659 619 €
2 584 860 €	2 584 860 €	2 584 860 €

PRECISE que les budgets de l'exercice 2009 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

2009-0306 Création d'un nouveau poste en CAE TEMPETE

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, M SABIN, Maire, propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 06 avril 2009.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

M. SABIN propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat peut-être renouvelé deux fois dans la limite 12 mois pour les CAE tempête, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de créer un poste **d'agent technique 2ème classe** dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de **6 mois** renouvelable une fois. (limite de 12 mois pour les CAE tempête).
- PRECISE que le contrat de travail est fixé à **35** heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du **SMIC horaire**, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi Landes pour ce recrutement.
- PRECISE que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Questions diverses

Bic : On nous a signalé l'oubli de distribution dans le quartier BERGIT.

La poste : Mme Khakhoulia demande où on en est par rapport au sondage de population. Elle s'étonne devant la réduction d'horaire et la suppression du samedi matin.

Mme Cazet signale que lors de la commission étaient présents 2 représentants de LA POSTE, 4 du Conseil Général, 1 de l'AMF, 1 déléguée des communes de moins de 3500 habitants et que le laïus de M Lalanne été contre carré point par point. La commission n'a pas statué sur la situation grâce à l'existence de ce questionnaire.

Ces nouveaux horaires (ouverture du mardi au jeudi de 14h à 16h30) seraient valable jusqu'en juin, date de la prochaine commission.

D'après la commission, en 2006, il avait été convenu avec M. Labeyrie, le maintien de la poste, et au bout de 6 mois, l'ouverture d'une APC à la médiathèque.

M. Labeyrie s'en défend. D'ailleurs Mme Khakhoulia a un courrier qui confirme que cette proposition avait été refusée.

La commission ne veut plus désormais de réunion publique mais accepte de venir en conseil municipal pour en discuter. Elle précise que ce n'est pas une suppression du service public mais un aménagement.

En ce qui concerne le questionnaire final, il reste à voir s'il convient à M. Lalanne et il pourra être envoyé.

Cette enquête est anonyme, mais les bulletins seront numérotés pour éviter qu'ils soient déposés plusieurs fois.

Il est évident que la Poste n'assurera pas les remplacements. De plus, le fait qu'il y ait un nouveau lotissement ne change rien. Il est absolument nécessaire d'aller rendre visite à d'autre APC afin d'appréhender le fonctionnement et les véritables avantages et inconvénients.

M Khakhoulia demande à ce que la commune fasse un courrier pour demander les jours et heures d'ouverture comme avant.

Vote du conseil municipal : **15 pour**

Le courrier sera fait par Mme Cazet et Mme Khakhoulia.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 20h50

Le maire

Le secrétaire

Les Conseillers Municipaux